

**PV REUNION ORDINAIRE  
DU COMITE SOCIAL ECONOMIQUE SIEGE FEU VERT  
DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

**Présents :**

**Direction :** Marion PERRIN-DESSEIGNE

**Membres titulaires :** Muriel BONNARD, Malika BENAMAR, Audrey CACCIATORE, Jean-Paul COCHINHO, Stéphane DAIGNE, Ivan REVAIS, Corentin HUBERT, Dylan MALDONADO

**Absents excusés :** Guillaume ALEXANDRE, David REEB, Philippe CHALENCON, Laurence THOMAS

**Ouverture de réunion : 14H30**

En introduction, Marion PERRIN-DESSEIGNE demande si la présence de Anna ALEKSI est acceptée par les élus au cours de cette réunion. La demande est approuvée.

**1. Lecture et approbation du PV de MARS 2026**

Aucun commentaire ou remarque, le PV est approuvé à l'unanimité des élus présents

**2. INFORMATIONS ECONOMIQUES**

Résultats mensuels mars 2026 : avec une différence calendaire de -1.3 % et à surface comparable, le CA de mars est à -0.3 % vs N-1 et à 97.3 % de l'objectif.

Résultats cumulés : CA +1.9 % vs N-1 et à 99.1 % de l'objectif.

**3. ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES**

**Visites et sorties culturelles sur les mois de mai et juin**

- Sortie à la journée à Vichy :

La sortie est organisée avec notre prestataire. La date initiale a été modifiée en raison de la fête des mères.

- Sortie culturelle prévu le 20 juin avec la visite guidée et contée de l'Hôtel Dieu
- Sortie en nocturne et en semaine avec un diner croisière sur la Saône
- Fêtes des mères et pères avec des e-cartes d'un montant de 50€ (idem l'an passé)
- Paella géante préparée sur place pour le déjeuner du mardi 19 mai

**4. INFORMATIONS DIRECTION**

Rappel du calendrier des commissions :

- La commission économique a eu lieu la semaine dernière, le 23 avril
- Cette semaine aura lieu le CSE Central d'Entreprise
- Le CSST Siège (Comité de Santé et de Sécurité au Travail) se tiendra le 12 mai
- La première commission Prévoyance et Mutuelle de l'année aura lieu le 04 juin

**5. QUESTIONS - DEMANDES – RECLAMATIONS – INFORMATIONS**

**5.1 Retour sur le baromètre social**

Chaque Directeur de Service a dû avoir un débriefing concernant les retours de son équipe. Cette démarche a-t-elle bien été réalisée ? Les responsables de Service doivent-ils proposer des actions concrètes afin d'améliorer la situation et effectuer un retour auprès de leurs équipes ?

**Réponse :** La Direction rappelle que les résultats sont stables, avec une relation managériale de qualité, des relations d'équipe solides, et une projection à 3 ans positive.

La Direction confirme qu'un debrief complet a bien été opéré auprès des Directeurs de services avec le détail complet des résultats du baromètre social.

Les principaux axes d'amélioration seront centrés sur l'accentuation de la communication interne et inter-équipes et l'activation des leviers pour favoriser les perspectives de carrière et de formation.

## **5.2 Directive Européenne sur la transparence salariale**

La directive européenne sur la transparence salariale adoptée le 10 mai 2023 doit être obligatoirement transposée dans le droit français avant le 7 juin 2026. Elle vise principalement à améliorer la transparence en matière de rémunération afin de réduire les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

La transparence salariale a entre autres vocations à s'appliquer en interne, ce qui implique plusieurs changements.

Au regard des différents éléments constituant la Directive, quel est le plan d'action prévu par la DRH pour sa mise en place ?

Les représentants du personnel ou organisations syndicales seront-elles conviées à participer à cette évolution ?

**Réponse :** La Direction a indiqué que la directive (UE) 2023/970 sur la transparence des rémunérations, adoptée le 10 mai 2023, doit être transposée en droit français au plus tard le 7 juin 2026, mais qu'à ce jour le cadre législatif et réglementaire français n'est pas encore stabilisé.

Dans l'attente du texte définitif de transposition et de ses décrets d'application, la DRH précise qu'elle suit activement les travaux en cours afin d'anticiper les évolutions à venir, sans engager à ce stade de dispositif définitif au-delà du cadre actuellement applicable.

La Direction rappelle que l'objectif de la directive est de renforcer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de valeur égale, sans remettre en cause les écarts justifiés par des critères objectifs et en préservant la confidentialité des situations individuelles.

Elle précise également que certaines exigences sont déjà identifiées, notamment l'information sur les fourchettes de rémunération à l'embauche et l'évolution attendue du dispositif déclaratif existant en France au titre de l'index de l'égalité professionnelle.

Enfin, la Direction indique qu'elle saura répondre sur les modalités concrètes de mise en œuvre ainsi que, le cas échéant, sur l'association des représentants du personnel, dès publication du cadre juridique français applicable.

## **5.3 Hausse du carburant et télétravail**

Le gouvernement ne se prononce pas sur le sujet au motif qu'il ne souhaite pas s'immiscer dans la vie des entreprises, estimant que ce sont à elles de s'organiser selon leurs contraintes.

Pour l'avoir déjà vécu lors de la crise COVID, nous savons que l'entreprise peut faire face à la contrainte de proposer un 3<sup>ème</sup> jour de télétravail pour ceux qui le souhaite et de façon occasionnelle.

L'objet de notre question étant de limiter la perte de pouvoir d'achat des salariés du siège. Nous connaissons tous le cout de l'augmentation des carburants et son impact, ajouter à cela l'augmentation à venir du cout des produits de consommation (quels qu'ils soient et nous sommes bien placés pour le savoir avec nos fournisseurs) et nous obtenons un mélange très corrosif à l'intérieur de notre portefeuille.

Occasionnellement durant cette crise et pour ceux qui le souhaite, pouvons-nous bénéficier d'un troisième jour de télétravail ?

**Réponse :** La demande d'un 3e jour de télétravail pour compenser l'inflation est refusée par la Direction notamment pour des raisons d'équité entre salariés (Siège, Réseau et FVL). La direction maintient le cadre existant malgré les discussions et propositions d'aménagement ciblé.

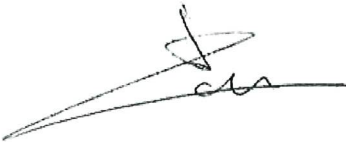
#### **5.4 Questions diverses**

Néant

**Fin de réunion à 15h45**

Fait à Écully le 19/05/2026

**Ivan REVAIS**  
Secrétaire du CSE SIEGE



**Marion PERRIN-DESSEIGNE**  
Présidente du CSE SIEGE



